

ATTESTATION DE NATATION

Cette attestation est obligatoire. Les élèves de 3° Prépa métiers ont dans leur formation, en EPS, un cycle VOILE qui comptera pour la note de Brevet.
L'activité VOILE n'est pas possible sans cette attestation.

A faire remplir dans n'importe quelle piscine municipale avant la rentrée scolaire.

Je soussigné(e) (1)

maître nageur sauveteur agréé, piscine de (2)

certifie que : NOM Prénom :

Né(e) le : / / ,

a parcouru la distance de 50 m en nage libre, départ sauté ou plongé.

Signature du candidat

Signature du
Maître Nageur Sauveteur

Cachet de la piscine